Image not found or type unknown

Instance de divorce vente de bien

Par **Moumbine**, le **13/01/2019** à **09:06**

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de la communauté. Je suis séparée de fait depuis 14 ans. On vient de vendre notre maison car monsieur devait 160 000 € à plusieurs créanciers donc, pour le moment, c'est entre les mains d'un liquidateur judiciaire. J'ai fait un courrier à ce liquidateur l'informant que j'aimerais deux versements séparés lorsque il aurait remboursé les dettes de Monsieur. Il ne me réponds pas et mon ex ne veut rien me donner. Il m'a dit qu'il n'y aurait qu'un chèque établi.

Que puis je faire s'il vous plaît ? Cette personne n'a pas arrêté de me rouler par le passé, il a vendu tous nos biens et je n'ai jamais rien eu. Qu'elle est la solution pour que j'arrive à avoir la moitié qui me reviens ?

Un grand merci pour votre réponse, je suis perdue, mon avocate me dit "ne vous inquiétez pas" mais, là-bas, la date d'encaissement approche et s'il n'y a qu'un chèque établi, je suis morte.

Par **Visiteur**, le **13/01/2019** à **12:27**

Bonjour

Quelque chose m'interpellle...

Vous étiez en communauté de biens, donc indivisaire à 50/50 après le divorce.

Si vous n'aviez aucune responsabilité dans les dettes de monsieur, vous devez percevoir votre part et lui la sienne, sur laquelle il rembourse ses dettes.

Par **Tisuisse**, le **13/01/2019** à **12:49**

Il semblerait que le divorce n'ai jamais été prononcé puisque Madame écrit :

"Je suis séparée de fait depuis 14 ans"

et ne parle nulle part d'un jugement de divorce.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés